

CONDENSÉ

Au moment où la session parlementaire reprend et que les députés vont se pencher sur la réaction du gouvernement à la crise du Golfe, les Canadiens et Canadiennes méritent qu'on leur fasse une description de la situation plus sobre et plus informée que celles auxquelles ils ont eu droit jusqu'à présent. Les événements des six dernières semaines représentent ni plus ni moins un véritable tournant dans l'évolution des relations internationales; c'est pourquoi il est essentiel de distinguer, au milieu de tout ce «brouhaha» polémique, ce qui constitue les éléments essentiels du dossier.

En donnant à ses forces écrasantes l'ordre d'envahir le Koweït, Saddam Hussein s'est rendu coupable d'un acte d'agression non provoqué et illégal, contraire au droit international et à la Charte de l'ONU. Mais le dirigeant irakien a commis une gigantesque bétise en choisissant, pour déclencher cette invasion, un moment de l'Histoire où la Guerre froide avait fini de polariser et de paralyser la collectivité mondiale.

Dans son malheur, cependant, il offre au monde une occasion historique unique. Si, dans le cadre de ce fragile ordre international mis en place à l'issue de la Guerre froide, l'ensemble des nations réussit à réagir à la crise en prenant des mesures légitimes et efficaces, conformes au droit international et aux procédures des Nations Unies, le monde aura assisté à un précédent historique; dorénavant, même les superpuissances et les grandes puissances vont être beaucoup moins libres d'intervenir de façon unilatérale, quand bon leur semblera.

Les actions des États-Unis

La mobilisation et le déploiement des forces américaines peuvent sembler effrayants par certains côtés, et ils sont d'autant plus inquiétants qu'on entend prononcer le mot «guerre» dans certains milieux américains. Mais à une exception près peut-être, les actions américaines depuis le 2 août dernier se sont avérées totalement conformes à la lettre et à l'esprit du droit international et de la Charte de l'ONU, ainsi qu'à la série de résolutions du Conseil de sécurité (plus nombreuses que jamais) qui lient tous les États membres de l'Organisation. Quand je parle d'une exception, je pense à la déclaration du